

REPUBLIQUE FRANCAISE
 DEPARTEMENT D'EURE ET LOIR
 CANTON D'AUNEAU
 COMMUNE DE YERMENONVILLE
 2 rue de Gallardon -28130
 Tél : 02 37 32 32 14
 Courriel : mairie-yermenonville@wanadoo.fr
 Site internet : www.yermenonville.fr



**COMPTE RENDU
 DU CONSEIL MUNICIPAL**
Séance ordinaire du 12 avril 2021

L'an deux mil vingt et un le douze avril à 20 h 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Thierry DELARUE, Maire

Présents : MM. DELARUE Thierry, DESTOUCHES Xavier, FELLER Éric, Mme GILLE Martine, M. VEILLOT Yves, Mme COUDRAY Françoise, M LOLIVIER Francis, MM. BENARD Cyrille, COUDRAY Pierre, Mmes DEGAS Christine, CHUPIN Marie-Claude, MERCIER Chantal, MM. KIRALY Géza, DESTOUCHES Quentin.

Absents excusés : Mme CHEVALLIER Mélanie

Procuration : Mme CHEVALLIER Mélanie à M. DELARUE Thierry

Secrétaire de séance : M. DESTOUCHES Xavier

Assistait également à la réunion : Mme Geneviève LIMEUL, secrétaire de mairie.

BUDGET ASSAINISSEMENT

1. Compte de Gestion.

Délibérations n° 2021-08

Le Conseil municipal, après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire, déclare à l'unanimité que le Compte de Gestion 2020 du budget Assainissement n'appelle ni observation ni réserve de sa part et qu'il peut être arrêté.

BUDGET COMMERCE

2. Compte de Gestion et Compte Administratif 2020.

Délibérations n° 2021-09 et 2021-10

Après présentation du Compte Administratif 2020 par Monsieur Xavier Destouches, le Conseil municipal approuve à l'unanimité les résultats qui sont en conformité avec le Compte de Gestion du Trésorier.

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	6 628.63	251 630.22	
Recettes	5 098.71	234 126.13	
Résultat de l'exercice 2020	-1 529.92	-17 504.09	
Résultat reporté 2019	1 600.54	4 230.26	
Résultat de clôture 2020	70.62	-13 273.83	-13 203.21

3. Affectation du résultat.

Délibération n° 2021-11

Résultat de l'exercice 2020	-1 529.92
Résultat antérieur reporté	1 600.54
Résultat à affecter	70.62
<u>Solde d'exécution de la section Investissement</u>	
Solde d'exécution (D 001)	-13 273.83
Solde des restes à réaliser	0.00
Besoin de financement (F = D + E)	13 273.83
AFFECTATION =C (G + H)	70.62
Affectation en réserves R 1068 en investissement	70.62
Report en fonctionnement R 002	0.00

4. Vote du Budget 2021.

Délibération n° 2021-12

Le Conseil municipal vote à l'unanimité le budget 2021 du budget « COMMERCE » présenté par Monsieur le Maire. Ce budget s'équilibre comme suit en recettes et dépenses :

Section de fonctionnement : 35 463,13 €

Section d'investissement : 27 458,03 €

BUDGET COMMUNE

5. Compte de Gestion et Compte administratif 2020

Délibérations 2021-13 et 2021-14

Après présentation du Compte Administratif 2020 par Monsieur Xavier Destouches, Le Conseil municipal approuve à l'unanimité les résultats qui sont en conformité avec le compte de Gestion du Trésorier.

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	393 214,69	40 031,92	
Recettes	350 796,61	56 193,59	
Résultat de l'exercice 2020	-42 418,08	+16 161,67	
Résultat reporté 2019	+156 508,64	-40 345,59	
Résultat de clôture 2020	+114 090,56	-24 183,92	+89 906,64

6. Affectation du résultat.
Délibération n° 2021-15

Résultat de l'exercice 2020	-42 418,08
Résultat antérieur reporté	156 508,64
Résultat à affecter	114 090,56
<u>Solde d'exécution de la section Investissement</u>	
Solde d'exécution (D 001)	-24 183,92
Solde des restes à réaliser	-7 660,00
Besoin de financement (F = D + E)	31 843,92
AFFECTATION =C (G + H)	114 090,56
Affectation en réserves R 1068 en investissement	31 843,92
Report en fonctionnement R 002	82 246,64

7. Vote du taux d'imposition des taxes pour 2021.
Délibération n° 2021-16

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de porter les taux d'imposition pour 2021 comme suit :

- Taxe Foncier Bâti : 41,73 % pour un produit attendu de 203 309 €
- Taxe Foncier Non Bâti : 26,90 % pour un produit attendu de 10 868 €

8. Projets d'investissement 2021
Délibération n° 2021-17

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'inscrire en section d'investissement du budget communal 2021 :

Chapitre 21	19 121,06 €	
Article 2121	4 300,00 €	plantation de peupliers
Article 21312	2 000,00 €	fourniture et pose de films transparents sur les fenêtres de l'école Hélène Boucher
Article 2158	500,00 €	achat d'outillages techniques
Article 2183	2 321,06 €	vidéoprojecteur de l'école Hélène Boucher et son installation électrique
Article 2188	10 000,00 €	achat d'un véhicule communal

9. Vote du budget 2021
Délibération n° 2021-18

Après débat, le Conseil municipal vote à l'unanimité le Budget 2021 de la commune présenté par Monsieur le Maire. Ce budget s'équilibre comme suit en recettes et en dépenses :

Section de fonctionnement :	454 436,87 €
Section d'investissement :	61 947,64 €

10. ORGANISATION DES RYTHMES SCOLAIRES 2021
Délibération n° 2021-19

Le Conseil municipal, à l'unanimité décide de conserver la semaine de 4 jours pour la rentrée scolaire 2021-2022, et ce pour 3 années supplémentaires. L'organisation hebdomadaire est réparties sur 4 jours, à savoir : lundi, mardi, jeudi, vendredi : de 8h45 à 11h45 – de 13h45 à 16h45.

11. ELI : ADHESION A L'ASSISTANCE ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE
Délibération n° 2021-20

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil municipal de l'extension des activités d'Eure-et-Loir Ingénierie en matière d'assistance administrative et juridique. Ce nouvel établissement a pour objet d'apporter aux collectivités territoriales et aux EPCI du Département qui auront adhéré, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier.

A l'unanimité, Le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide d'adhérer à Eure-et-Loir Ingénierie pour bénéficier de l'assistance administrative et juridique, et s'engage à verser à Eure-et-Loir Ingénierie une participation dont le montant pour l'année 2021 est de 0,80€/hab DGF.

12. REDEVANCE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC – DROIT DE PLACE.

Délibération n° 2021-21

Monsieur le Maire fait part de la demande de commerçants ambulants sollicitant l'autorisation d'occuper temporairement le domaine public communal en vue d'exercer leur commerce ambulants.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité décide de donner une suite favorable aux demandes des commerçants ambulants et décide de fixer le montant de la redevance d'occupation du domaine public communal, dite « droit de place » à 5€ par jour.

Compte rendus des syndicats et des commissions.

Syndicat mixte de la Voise et de ses Affluents : Monsieur Eric Feller indique que le budget a été voté. Le syndicat s'interroge pour reprendre un technicien de rivière. Il rappelle que les propriétaires doivent entretenir leurs rives. Le faucardement est également à leur charge. Lorsqu'ils sont au bord du canal, les propriétaires doivent curer le canal.

Territoire d'Energie : Monsieur Francis Lolivier indique que le syndicat n'a toujours pas envoyé le devis pour l'éclairage de la sente à Calot.

Eure et Loir Numérique : Monsieur Yves Veillot indique que le budget a été voté. Des travaux d'enfouissement de fourreaux sont prévus sur le territoire communal via Bouygues telecom et dit qu'il se rapproche d'Eure-et-Loir numérique afin d'en poser 2 de plus entre Yermenonville et Boigneville.

Commission Actions Sociales : Vaccinations : Mme Martine Gille indique que la Communauté de Communes a mis en place un « vaccinodrome » à Epernon pour les 23 communes. Chaque commune propose un nombre de personnes à vacciner chaque jour. La commune a répertorié à l'aide de la liste électorale, les personnes susceptibles d'être vaccinées en priorité.

Questions et affaires diverses

Monsieur le Maire donne lecture de courriers:

- Remerciements pour la qualité du « Petit Journal »
- Remerciements pour l'organisation de la vaccination.
- Enquête publique sur la sablière de Hanches : les informations sont sur le site de la commune.

La fermeture d'une classe de l'école maternelle de Gas a été actée.

Nettoyage de printemps : Mme Chantal Mercier indique que le ramassage de printemps a été annulé en raison des conditions sanitaires liées au COVID-19.

Commerce « Le Rafale »

Monsieur le Maire indique que le contrat avec la société F-D-D a été rompu d'un commun accord le 04/01/2021 pour un arrêt d'activité au 04/03/2021. Courant février, la Sté F-D-D a envoyé un courrier à la mairie expliquant que le salarié (cuisinier) revient à la commune de fait, étant rattaché au fonds de commerce. La mairie s'est rapprochée de l'avocat qui avait rédigé le contrat de location-gérance ; celle-ci a indiquée qu'elle n'était pas compétente dans le domaine du droit du travail. La mairie a donc contacté un autre avocat, spécialisé dans le droit du travail, qui a effectivement confirmé que le salarié revient à la commune car il est rattaché au fonds de commerce. Un rendez-vous a été pris avec ce dernier afin d'entamer une procédure de licenciement. La situation est très complexe, celui-ci a été engagé dans le cadre d'un contrat de droit privé (Sté F-D-D), et la commune ressort du droit public. Toutes les instances contactées (Préfecture, trésorerie de Maintenon, Centre de Gestion d'Eure et Loir, Association des Maires d'Eure-et-Loir, Pôle Emploi) ne savent pas répondre à nos questions car il s'agit d'un cas tout-à-fait exceptionnel.

Monsieur Xavier Destouches demande où en est le projet d'adhésion à l'application « PanneauPocket ». Monsieur Yves Veillot dit qu'il s'en charge.

Séance levée à 23 h 50

**Le Maire,
Thierry DELARUE**



INFORMATIONS DIVERSES

PERMANENCES DE LA MAIRIE

Suite à la crise sanitaire liée au COVID-19, la mairie reçoit **uniquement sur rendez-vous** pendant la permanence **le mardi de 18h00 à 19h30**.

Vous pouvez prendre rendez-vous par l'intermédiaire du site de la commune : www.yermenonville.fr

ELECTIONS DEPARTEMENTALES ET REGIONALES

Les élections départementales et régionales auront lieu le **dimanche 20 juin 2021** pour le premier tour et le **dimanche 27 juin 2021** en cas de second tour.

Pour pouvoir voter, il faut être inscrit sur les listes électorales de la commune avant le 14 mai 2021. L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans (sous certaines conditions). Vous pouvez vous inscrire en ligne (<https://www.service-public.fr>) ou à la mairie. Se munir d'un justificatif de domicile et d'un justificatif d'identité.

Si vous souhaitez donner procuration, il y a 3 possibilités pour faire la démarche :

- Utiliser le téléservice, (<https://www.service-public.fr>) puis aller en personne à la gendarmerie ou au commissariat avec un justificatif d'identité et l'e-mail de confirmation du dépôt de la demande en ligne.
- Imprimer le formulaire disponible sur internet, (<https://www.service-public.fr>) puis le remettre, en personne et en présentant un justificatif d'identité, à la gendarmerie ou au commissariat ou au tribunal ou dans un lieu accueillant du public défini par le préfet.
- Remplir à la main le formulaire disponible sur place (gendarmerie ou commissariat ou tribunal, ou lieu accueillant du public défini par le préfet) et présenter en personne un justificatif d'identité.

Une permanence exceptionnelle pour recueillir les inscriptions sur les listes électorales aura lieu le vendredi 14 mai 2021 de 10h00 à 12h00 à la mairie.

BIBLIOTHÈQUE

Horaires d'ouverture

Le mardi de 16h45 à 18 h 45

Le samedi de 10h30 à 12h30

RAPPEL : BIEN VIVRE ENSEMBLE – DES DROITS ET DES DEVOIRS

- Sécurité routière

Il est rappelé que la vitesse des véhicules au sein du bourg de Yermenonville et du hameau de Boigneville est limitée à 50 km/h. Trop de véhicules roulent trop vite à l'intérieur de nos hameaux, mettant en danger la sécurité des piétons. De plus, la circulation de motos cross et autres quads est interdite sur tous les chemins aux abords de nos villages.

- Règlementation des feux de plein air

L'arrêté préfectoral n° 2013210-0001 du 29 juillet 2013 stipule qu'il est interdit de brûler à l'air libre des déchets verts et autres déchets ménagers.

RECHERCHE D'ASSESEURS

**Pour le bon déroulement des scrutins du 20 et 27 juin prochains,
nous recherchons des bonnes volontés pour tenir les différents bureaux de vote.
Si vous êtes intéressés, merci de contacter la mairie au 02 37 32 32 14.**